



**Stage de formation INTER :** Formation présentielle

**Dates et lieux :** *Nous consulter au 02.28.01.15.30*

## A qui s'adresse cette formation :

- Responsables et collaborateurs RH
- Responsables paie
- collaborateurs chargés de l'établissement des bulletins de paie ou chargés de les préparer et les valider
- Etre en charge du traitement des paies

## Prérequis

- Maitrise des bases de la paie

**Durée:** 7.00 heures (1.00 jours)

La paie est une discipline vivante nécessitant une actualisation fréquente des connaissances. Échanger, partager, approfondir ses pratiques et ses expériences : les journées d'actualisation permettent aux collaborateurs paie de développer leurs connaissances et d'appréhender de manière synthétique et opérationnelle les nouveautés législatives, réglementaires et conventionnelles qui ont un impact sur le traitement de la paie et ainsi, sécuriser leurs pratiques.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Intégrer dans le calcul de la paie les textes nouveaux et la jurisprudence

## CONTENU PEDAGOGIQUE

- Les nouveaux chiffres et taux : RSA, AGS
- Le partage de la valeur : dernières évolutions et obligations de l'employeur
- Le calcul du net social et son bulletin de paie adapté
- o La couverture frais de santé : cahier des charges responsables et obligations de l'employeur – nouveau cas de dispense des ayants droits
- Les contrats en alternance : aides disponibles
- Les évolutions prévues en DSN : congé de deuil, fiabilisation des données
- Les nouveautés du BOSS : réservation de berceaux dans les crèches, contrat d'apprentissage, stagiaires...
- Les autres mesures : charte du cotisant contrôlé, paiement par virement des cotisations URSSAF, œuvres sociales et culturelles du CSE et ancienneté du salarié, réforme des IJSS, contre visite médicale employeur
- FOCUS : la gestion des congés payés depuis la loi du 22 avril 2024 : acquisition de CP et indemnisation en cas de maladie non professionnelle et professionnelle, AT / MP, droit à report, obligations de l'employeur
- FOCUS : la gestion des jours fériés et leur impact en paie, la récupération
- Les projets de loi à venir :
  - Le Projet de Loi de Finance (PLF) et le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025
  - Les faits générateurs de cotisations : nouvelles règles
  - La loi de simplification : seuil effectif, dérogation accord de branche entreprise < 50 salariés, simplification déclaration arrêt de travail et IJSS, bulletin de paie
  - La transparence des rémunérations : directive européenne 2023/970
  - La réforme du congé parental
- L'essentiel sur la jurisprudence : preuve du paiement du salaire, temps de déjeuner et temps de pause, frais professionnels et avantages en nature, logiciel de gestion des temps, repos journalier, accident du travail, indemnité de rupture et temps partiel thérapeutique



## A l'issue de la formation

### Evaluation : QCM + cas pratique

#### Consolidation des acquis et suivi de la mise en pratique

**Boite à outils** : mise à disposition d'un ensemble de fiches techniques et tutoriels

**Liste de références complémentaires** (vidéos, sites internet, ensemble des outils mis à disposition par FORMACOM

Compléter son PAP-MP (Plan d'amélioration personnel et de mise en pratique)

Partager et échanger avec le groupe et le formateur sur un espace collaboratif dédié : les réussites, les difficultés, les questions, les bonnes idées...

## Equipe pédagogique

Formation préparée et animée par Isabelle VALLES, Consultante/Formatrice sélectionnée pour son expertise et son expérience dans le domaine de la gestion de la paie et du pilotage social.

+ Service d'assistance technique et pédagogique

## Moyens pédagogiques et techniques

- Support de formation à télécharger

## Dispositif d'évaluation des apprentissages tout au long du parcours

### *Le processus d'évaluation s'effectue sur 4 niveaux*

#### Évaluation du degré de satisfaction des participants : (niveau 1)

- Recueil des attentes adressé aux stagiaires en amont de chaque module (le cas échéant : les stagiaires devront co-réaliser ce questionnaire avec leur manager. )
- Une évaluation à chaud à l'issue de chaque session (tour de table et Questionnaire en ligne accessible depuis l'espace numérique

#### Mesure de la maîtrise des nouveaux savoirs et connaissances acquises en cours de formation (niveau 2)

- Nous utilisons un ensemble d'outils ou de méthode d'évaluation des connaissances : QCM, mises en situation, reformulations, cas pratiques

#### Évaluation de la mise en œuvre et de l'utilisation des acquis de la formation au retour du participant dans son quotidien (niveau 3)

- Le PAP-MP est à compléter au fur et à mesure du parcours. Il servira avant, pendant et après la formation

#### Mesure de l'impact du dispositif en termes d'évolutions des pratiques, d'améliorations observables (niveau 4)

- 3 questionnaires sont mis à disposition à 75 jours après la fin du parcours : Questionnaire stagiaire, (N+1+) et commanditaire

## Délais d'accès :

### Nous nous engageons à vous répondre sous 48h pour toute demande d'information

Les dates des sessions de formations sont définies chaque début d'année et sont données à titre informatif dans notre calendrier. Elles peuvent être modifiées, notamment dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant. FORMACOM se réserve le droit d'annuler ou de replanifier la formation concernée dans un délai raisonnable.

Il est également nécessaire de prendre en compte les délais de traitement de vos demandes si vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO.

Le stagiaire reçoit sa convocation par e-mail 15 jours avant le début de la formation, puis son lien personnel de connexion à l'espace d'apprentissage numérique « Mon Espace FORMACOM (7 jours avant).

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

**Nous accueillons tout type de public et sans distinction.** Cependant, si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir

**FORMACOM** | 1 avenue de l'Angevinière SAINT HERBLAIN 44800 | Numéro SIRET: 33101365600052 | Numéro de déclaration d'activité: 524 401 056 44 (auprès du préfet de région de: Pays de Loire)

besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Dans ce cas, vous pouvez contacter notre référent handicap, Claude FEILDEL (06.64.04.12.24 c.feidel@formacom.fr) afin que nous puissions préparer votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la prestation de formation ou de de bilan de compétences peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques.



### Indicateur Qualité

---

★★★★★ *Sur l'année 2023, la satisfaction moyenne des stagiaires est de 9,5 /10*